Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 056-215600800-20260328-20260317-DE

République Française
Département du MORBIHAN
COMMUNE DE GUILLIERS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/03/2026

Référence
20260317

Objet de la délibération
Lecture de la Charte de l'Elu local par le Maire élu

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Date de la convocation
24/03/2026

Date d'affichage
24/03/2026

Vote
A l'unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
Le : 30/03/2026

Et

Publication ou notification du :

L' an 2026 et le 28 Mars à 10 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de la commune de GUILLIERS, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, Mairie de GUILLIERS, sous la présidence de M. GICQUEL Jean-Luc, Maire

Présents : M. GICQUEL Jean-Luc, Maire, Mmes : AUQUET Isabelle, BOURHIS Elisabeth, CHANTREL Morgane, GRESNEAU Fabienne, MASSIEU Jacqueline, MINAND Charlotte, PIQUET Aurélie, MM : BOCO Loïc, DELALANDE Mickaël, DUVAL Philippe, DUVAL Thierry, PINEL Derhen, PUGIN Yannick, RODRIGUES Miguel

Excusés ayant donné procuration : .

A été nommée secrétaire : Mme BOURHIS Elisabeth.

Objet de la délibération : **Lecture de la Charte de l'Elu local par le Maire élu.**

Monsieur le Maire indique que l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose à son 3ème alinéa que : " Lors de la première réunion du Conseil Municipal, immédiatement après l'élection du Maire et des Adjoints, le Maire donne lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L.1111-1-1 du CGCT."

Le Maire informe qu'un exemplaire de la charte et du statut de l'élu local a été adressé à chaque conseiller en même temps que la convocation.

Le Conseil Municipal prend acte de cette charte dont lecture a été faite par le Maire.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 30/03/2026
Le Maire
Jean-Luc GICQUEL

